

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver dans les pages suivantes, les documents à bien vouloir nous retourner signés pour valider votre inscription. En vous remerciant pour votre aimable collaboration, je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin.

Dans l'attente, je vous prie de croire à l'expression de mes plus courtoises salutations.

Emmanuel Corbeel

Pour valider votre inscription, vous devez nous retourner :

- Ce bulletin d'inscription, daté et signé accompagné de votre règlement.
- Un exemplaire daté et signé des conditions générales des formations.

Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement, du présent document et de l'exemplaire signé des conditions générales des stages seront prises en compte. Votre paiement constitue un engagement de votre part ; en cas d'annulation, votre stage vous sera remboursé selon l'article 5 des Conditions Générales des Stages.

Par cette inscription le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales des stages et y souscrit totalement.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE : Tout litige sera de la compétence exclusive des juridictions d'Epinal.

CONTRAT D'INSCRIPTION AU STAGE DE LECTURE BIOLOGIQUE

MODULE PRATIQUE VOSGES LA BRESSE

Entre SARL Lecture Biologique et

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

.....

Code postal : Ville: Pays:

.....

Téléphone:

E-mail:.....

Stage choisi: Pratique Module 2 La Bresse Vosges

Dates:

Le prix du stage de pratique est de 420 euros (comprenant le prix du stage, la salle et les pauses Je verse un chèque d'acompte à l'ordre de SARL Lecture Biologique ou j'effectue un virement bancaire sur le compte SARL Lecture Biologique IBAN FR7610278063310002126780256 BIC CMCIFR2A de 30 % du prix de la première session de la formation, soit la somme de 126 euros, à l'ordre de

SARL Lecture Biologique

10 route du droit

88120 Basse-sur-le-Rupt.

En cas d'annulation de ma part moins de quinze jours avant le début du stage cet acompte reste acquis à Emmanuel Corbeel. En cas d'annulation de la part des organisateurs du stage cet acompte me sera remboursé.

Fait àle

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DES STAGES DE LECTURE BIOLOGIQUE

ARTICLE 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales sont systématiquement adressées ou remises à chaque stagiaire pour lui permettre de s'inscrire au stage. Dans ces conditions, l'inscription au stage implique l'adhésion totale et sans réserve du stagiaire aux conditions générales

ARTICLE 2: INFORMATIONS SUR LE STAGE

La durée est de 2 jours. Il se déroule du jeudi au vendredi. Les inscriptions sont limitées à 12 stagiaires par session.

ARTICLE 3: CONDITIONS DE L'INSCRIPTION

Modalités de l'inscription. Le nombre de place étant limité, seules seront réservées les inscriptions accompagnées d'un chèque de réservation, à l'ordre de SARL Lecture Biologique ou d'un virement bancaire sur le compte de SARL Lecture Biologique IBAN FR7610278063310002126780256 BIC CMCIFR2A 30 % du prix de la session de la formation, un mois avant le début du stage. Les inscriptions non accompagnées d'un acompte ne seront pas prises en compte.

Aucune inscription ne sera acceptée pour des personnes réservant en nom et place d'autres personnes, sans réservation écrite remplie par le participant concerné et sans chèque d'acompte. Toutes les réservations seront prises dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Quand le nombre des participants est atteint, les suivants sont mis en liste d'attente.

Condition suspensive

Les inscriptions seront effectives sous réserve d'un nombre minimum de 6 stagiaires. Si ce nombre n'est pas atteint 21 jours avant le début du stage, celui-ci n'aura pas lieu et les sommes d'acomptes versés seront restituées, ou remboursées, sans aucune autre contrepartie.

Les inscriptions seront définitives et les acomptes seront encaissés dès que le stage sera confirmé par l'envoi de la facture d'acompte.

Modalités de règlement

Les prix donnés sont entendus TTC

Les personnes résidentes à l'étranger doivent régler leur acompte par virement bancaire uniquement. Une facture d'acompte est alors envoyée au stagiaire. Cette facture est pour lui la confirmation officielle de sa participation au stage.

ARTICLE 4: SOLDE DE RÈGLEMENT DU STAGE

Le solde du prix de chaque stage, soit 70 % devra être acquitté le premier jour du stage. Les personnes résidant à l'étranger doivent acquitter le solde du prix du stage par virement bancaire au plus tard 8 jours avant le début du stage ou par espèce le premier jour du stage.

Une Facture sera remise au stagiaire lors du stage.

ARTICLE 5: CONDITIONS DE RUPTURE

Si le stage venait à être annulé en cas de force majeure ou cas fortuit, les chèques et les virements bancaires d'acompte seraient restitués ou remboursés aux participants, sans aucune autre contrepartie. L'engagement du stagiaire est ferme et définitif. En cas d'annulation de la part de l'élève moins de quinze jours avant le début du stage cet acompte reste acquis à Emmanuel Corbeel. Le fait de ne pas assister délibérément à telle ou telle partie du stage, sous prétexte que cela n'intéresse pas

le stagiaire, sera considéré automatiquement comme une rupture unilatérale de contrat aux torts du stagiaire, qui entraînera la résiliation de plein droit sans formalité du contrat en cours avec la perte des sommes versées.

Le fait de ne pas respecter le règlement des stages de Lecture Biologique visé à l'article 7, sera considéré automatiquement comme une rupture unilatérale de contrat aux torts du stagiaire, qui entraînera la résiliation de plein droit sans formalité du contrat en cours avec la perte des sommes versées.

ARTICLE 6: HÉBERGEMENT ET REPAS

Le prix du stage comprend l'organisation de la journée, l'enseignement et les frais d'encadrement de la formation.

L'hébergement et les repas sont à la charge du participant

ARTICLE 7: RÈGLEMENT DES STAGES DE LECTURE BIOLOGIQUE

Personne assujettie

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire accepte les termes du présent règlement lorsqu'il suit un stage ou une formation dispensée par Emmanuel Corbeel

Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux des formations, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Utilisation et maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de son stage. Les participants sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Consigne d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux des lieux d'accueil de manière à être connus de tous les stagiaires.

Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de stage doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'introduire des boissons alcoolisées dans les salles de cours.

Interdiction de fumer

En application du décret du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de cours.

Horaires - Absence et retards: les horaires de stage sont fixés par le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage. En cas

d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir l'intervenant ou le secrétariat du lieu où se déroule le stage.

Accès au lieu de stage

Sauf autorisation expresse du responsable du lieu de stage, les stagiaires ayant accès au lieu pour suivre leurs stages ne peuvent y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à la formation, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

Comportement et obligations du stagiaire

Les stagiaires sont invités à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme ou dans le lieu d'accueil. Le stagiaire s'engage à travailler les sujets présentés dans le cours. Tout comportement antisocial d'un des membres du groupe envers ses camarades ayant pour conséquence de freiner ou de retarder le déroulement du stage ou qui pénaliserait l'ensemble du groupe par son manque d'application pourra donner lieu à la rupture du contrat aux torts du stagiaire en question.

Utilisation des supports remis lors des stages

La circulation de l'information concernant les stages et formations se fait par l'intermédiaire des documents remis en cours soit directement par les intervenants soit directement au stagiaire par son adresse mail. Ces documents sont uniquement destinés aux cours et ne doivent en aucun cas être utilisés à d'autres fins. Ces documents sont protégés au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Sauf dérogation spéciale pour des personnes handicapées, l'enregistrement des cours, les prises de vue quel que soit le moyen technique utilisé, sont interdits.

En cas d'utilisation abusive ou à d'autres fins, Emmanuel Corbeel se réserve le droit de solliciter des dommages et intérêts au contrevenant.

Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des participants

Emmanuel Corbeel décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels, de toute nature, déposés par les participants dans le lieu de stage (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires...).

ARTICLE 8: VALIDATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Avant de passer commande, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales. La validation de la commande vaut donc acceptation des conditions générales.

Date :

Nom et prénom:

Signature du participant : (précédée de la mention lu et approuvé pour les quatre pages cidessus).

Document à retourner signé avec votre bulletin d'inscription, pour valider votre inscription aux Stages.